

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 30 octobre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 26 octobre 2015

2015 V 336 Vœu pour des budgets de la ville de Paris résolument tournés vers la transition écologique et la résilience de notre ville, compatibles avec les engagements de lutte contre le dérèglement climatique et la réduction de la dépendance parisienne aux ressources non franciliennes, son empreinte hydrique

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant l'urgence de la crise structurelle et globale sans précédent, crise à la fois sociale et environnementale à laquelle nous sommes confrontée ;

Considérant le message clairement exprimé par les Parisiennes et les Parisiens lors des dernières élections municipales pour davantage d'écologie à Paris et réaffirmé depuis, notamment au travers des votes exprimés dans le cadre du budget participatif qui en priorité ont sélectionné des projets dans ce domaine ;

Considérant la déclaration de la Maire lors du Sommet Mondial sur le Climat des Nations Unies le 23 septembre 2014 ;

Considérant la Conférence de presse de la Maire de Paris du 5 mars 2015 présentant la mobilisation de la Ville de Paris en vue de la COP21 et plus particulièrement l'organisation du Sommet des gouvernements locaux pour le Climat en décembre 2015 ;

Considérant la déclaration des Maires européens pour le climat adoptée le 26 mars 2015 ;

Considérant le livre blanc des États Généraux de l'économie circulaire de la ville de Paris présenté le 16 septembre 2015 et l'Appel des villes lancé par 8 métropoles le 15 septembre 2015 qui s'engagent à rendre compte régulièrement de l'amélioration de leur métabolisme urbain ;

Considérant la nécessité de concrétiser au plus vite à Paris ces ambitions affichées afin de répondre aux objectifs de justice sociale et environnementale et de répondre à l'urgence du défi climatique en engageant

notre ville dans une réelle transition écologique et dans une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour limiter le dérèglement climatique ;

Considérant la promulgation en août dernier de la «Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte» qui permet d'engager à échéances variables les actions pour initier une transition écologique de nos territoires ;

Considérant que la ville de Paris peut dans ce domaine se montrer exemplaire et pionnière en anticipant lorsque cela est possible les obligations fixées par cette loi, comme elle l'avait fait en 2007 lors de l'adoption de son Plan climat où, en termes de réglementation thermique par exemple, la ville avait avancé de 5 ans le calendrier prévu pour l'application des textes, ou encore à travers son Programme local de prévention des déchets adopté de manière volontaire et sans obligation légale ;

Considérant le vœu adopté par le Conseil de Paris en juillet 2014, à l'initiative des élus écologistes, s'engageant à ce que «la Mairie de Paris, dès le Budget primitif 2015, marque des choix et orientations budgétaires clairement tournées vers la transition écologique de notre Ville» ;

Considérant le Programme d'Investissement pour la Mandature ambitieux (10 milliards d'euros) adopté par la ville de Paris, qui comprend de nombreux investissements contribuant directement à la transition écologique de notre ville mais des investissements qui mériteraient d'être davantage identifiés et dont le calendrier de réalisation et les contours devraient être précisés ;

Considérant le vote de la délibération 2015 SG 48 sur la Convention de financement relative au programme «100 Villes Résilientes» («100 Resilient Cities») avec Rockefeller Philanthropy Advisor Inc. obligeant la ville de Paris à développer et mettre en œuvre sa propre stratégie de résilience grâce à la désignation d'un Responsable en chef de la résilience ;

Considérant le vote de la délibération 2015 DPE 63 sur la participation de la ville de Paris à travers une contribution de 100.000 euros à la septième phase (2015-2019) du «Programme Interdisciplinaire de Recherche sur l'Environnement de la Seine» (PIREN Seine)-Convention avec l'UPMC, et notamment à son Axe 1 sur l'évolution (dynamiques couplées urbaines et agricoles, et adaptation aux contraintes du changement climatique) des territoires du bassin de la Seine avec le Bloc U1 sur l'analyse des dynamiques des systèmes urbains (tendances de l'urbanisation et du métabolisme urbain), avec le Bloc T1 sur le métabolisme territorial et trajectoire socio-écologique de la Seine (entre urbain et rural, le système hydro-alimentaire - approvisionnement alimentaire urbain, valorisation des sous-produits urbains) ;

Considérant que les questions énergétiques ne sont qu'une partie (certes importante) de l'enjeu environnemental par rapport à l'empreinte écologique et le métabolisme urbain, et qu'il est nécessaire d'engager la transition écologique par le budget parisien en mettant en place les indicateurs nécessaires au suivi de cette transition écologique ;

Aussi, sur proposition de Jérôme Gleizes, Sandrine Méès, Anne Souyris, David Belliard et des élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP),

Emet le vœu que :

- lors de l'élaboration du Budget primitif 2016 soit présenté un focus particulier sur les investissements prévus au PIM permettant une transition écologique et une résilience de notre ville et que le calendrier de leur réalisation soit précisé ;

- que lors de toutes les prochaines décisions budgétaires de la ville de Paris soient envisagées une amplification de la transition écologique et une résilience de notre ville en anticipant sur le calendrier prévu par la « Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte » dès que cela est possible ;
- qu'afin de pouvoir évaluer le suivi et l'évolution de l'impact écologique du budget parisien, la Ville de Paris établisse et développe des indicateurs budgétaires de l'empreinte écologique parisienne et de son métabolisme territorial sur le modèle de ceux présentés sur <http://metabolisme.paris.fr/> ;
- et que la ville accroisse les investissements dans ce domaine.